Commission de l'Assemblée nationale
Déposé le : 14 sept '10
N° CAN-005
Secrétaire :

V. Relisée

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Modifications à la carte électorale

Mardi, le 14 septembre 2010

Par François Rebello
Député de La Prairie

Nouvelle Carte électorale

Contexte

C'est au pourtour des noyaux urbains que se trouvent quelques-unes des circonscriptions les plus populeuses et les plus en croissance de la région. Par exemple, la circonscription de La Prairie est actuellement en situation d'exception positive en vertu de son nombre d'électeurs qui dépasse le maximum de +25 %. De part et d'autre de celle-ci se trouvent deux autres circonscriptions qui attirent l'attention. La circonscription de Châteauguay affiche un écart à la moyenne provinciale de +24,4 % et celui-ci est même passé à +25,2 % selon les données au 31 octobre 2008. Dans la plus récente proposition, une circonscription supplémentaire est donc créée initialement sous le nom de Roussillon, aujourd'hui remplacée par celui de Lignery. La Prairie se trouvait donc avec 37 813 électeurs, soit -16,4 % sous la moyenne obligatoire. De son côté, Lignery se trouverait avec 37 348 électeurs, soit -17,4 % sous le seuil obligatoire et Châteauguay avec 44 628 électeurs soit -1,3 % sous le seuil, alors qu'Huntington se trouverait également à 14 % sous le seuil.

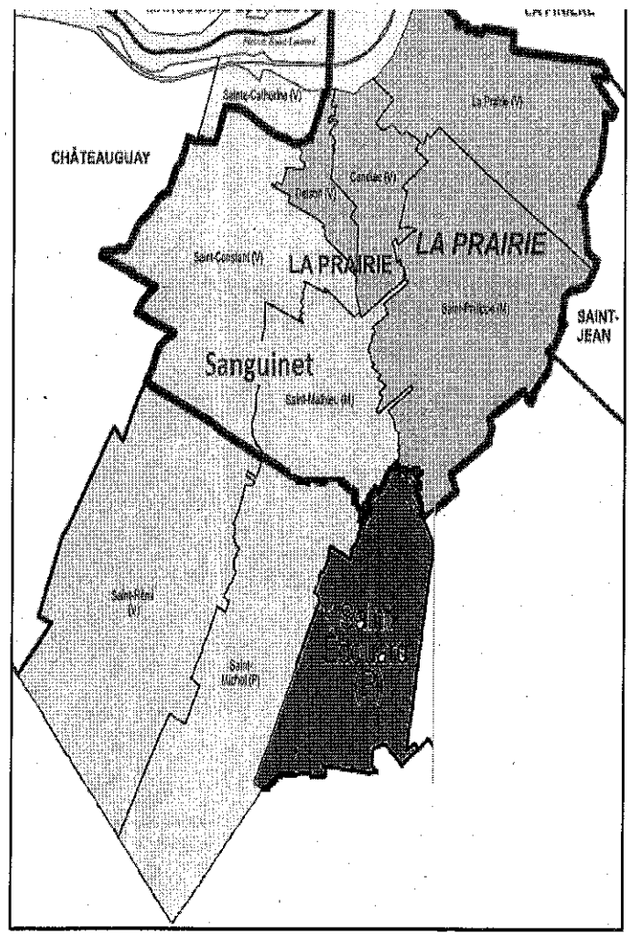

Nos propositions

1. **Ajouter Saint-Édouard (P) dans la circonscription de Sanguinet.**

Argument géographie et sociopolitiques

La municipalité de Saint-Édouard est beaucoup plus proche géographiquement de Saint-Rémi que de Napierville, qui sont, respectivement, les deux plus grandes villes à proximité. Les activités sociales des citoyens et leurs déplacements en sont donc influencés. En effet, les citoyens de Saint-Édouard effectuent leurs achats et la majorité de leurs échanges commerciaux à Saint-Rémi. Le maire de Saint-Édouard nous a d'ailleurs transmis le souhait que la municipalité de Saint-Édouard soit jointe à la circonscription de Sanguinet (Lignery) sur la base de cet argument. De plus, le fait d'incorporer St-Édouard n'a pas pour effet de ne briser aucune ligne de service naturelle ou de créer une incongruité administrative. St-Rémi ainsi que St-Michel, qui sont de la MRC des Jardins-de-Napierville, étant déjà incorporés dans la circonscription de Sanguinet (Lignery), l'adhésion supplémentaire de Saint-Édouard ne pose aucun défi supplémentaire.

Quant à l'impact sur le nombre d'électeurs des circonscriptions de Hundington et de Sanguinet (Lignery), il s'avère être minime part le fait que Saint-Édouard ne comptait que 987 électeurs inscrits lors de l'élection de 2008. Cette proposition aura pour effet de faire passer l'écart par rapport à la moyenne québécoise de -14 % à -16% pour la circonscription de Hundington, soit de 38855 à 37868 électeurs. La circonscription de Sanguinet (Lignery) passera de 37348 électeurs à 38335 électeurs, soit de -17 % à -15 % par rapport à la moyenne nationale.

***** Légende de la carte : Les modifications proposées sont en rouge.**

2. Modification du nom

Nous proposons que la circonscription identifiée sous le nom de « Lignery », soit plutôt nommée « Sanguinet » en l'honneur, principalement, des frères Christophe-Ambroise et Charles-Amable, largement impliqués dans les rebellions Patriotes de 37-38 et exécutés à la prison du Pied-du-courant à Montréal en février 1839. Cette proposition est appuyée par plusieurs résolutions signées des Villes concernées et s'accorde avec les faits historiques que nous rappelle la société d'histoire et de patrimoine de Lignery dans les prochaines lignes[1].

Les frères Sanguinet, en plus d'être actifs dans la milice, s'impliqueront dès 1822 dans diverses activités politiques du comté de La Prairie visant à contrer le projet d'union du Haut et du Bas-Canada et à soutenir les revendications des droits démocratiques par le Parti canadien de Louis-Joseph Papineau. En 1834, les frères Sanguinet sont encore présents au comité de Saint-Constant qui fera élire Joseph-Narcisse Cardinal, député du comté de La Prairie. Le conflit national et social au Bas-Canada s'enlisera dans une impasse politique entre le mouvement patriote (pro-canadien) et le mouvement loyal (pro-britanique) qui culminera par les rébellions de 1837-1838. Le 3 novembre 1838, les frères Sanguinet font partie d'un regroupement de patriotes, marchant en direction de La Prairie, avec pour but de désarmer les loyaux le long de la rivière de la Tortue. Des coups de feu seront échangés à la maison de David Vitty à Saint-Constant. Arrêtés le 17 décembre 1838, ils seront tous deux accusés par une cour martiale de haute trahison et du meurtre d'Aaron Walker, avant d'être exécutés.

Le nom de Sanguinet est aussi celui d'une famille importante de la région liée à l'histoire de la seigneurie de La Salle. Cette seigneurie (2) chevauchait Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Michel et Saint-Rémi. Plusieurs individus de cette famille (3) s'illustreront dans l'histoire régionale ainsi que l'histoire nationale du Québec. Entre 1782 et 1830, trois générations de Sanguinet se succéderont aux titres de seigneurs de La Salle (4). Cette période coïncidera avec une croissance de la population, un développement de nouveaux produits et services liés au commerce du bois et en dernier lieu, à l'occupation de la totalité des terres nouvellement défrichées de la seigneurie. Négociant, notaire, avocat, marguillier, et juge de la Cour des plaids communs, Simon Sanguinet (5) est l'un des notables reconnu de la société montréalaise. Il prendra une part active à l'organisation de la défense du Québec lors de l'invasion américaine de 1775-1776. À partir de 1782, Simon Sanguinet acquiert par plusieurs transactions la seigneurie de La Salle afin de la remembrer. Décédé en 1790, il lègue par testament une part importante de sa fortune, dont Sa Seigneurie, pour la création d'une université (6) près d'un quart de siècle avant James McGill ! Simon Sanguinet sera inhumé à l'intérieur de l'église de Saint-Constant (site actuel du vieux cimetière). Christophe et Joseph, frères de Simon, contesteront la validité du testament. La Cour leur donnera raison en 1792. Joseph, négociant et lieutenant de milice, décède prématurément en 1791, laissant à Christophe l'administration de la seigneurie. À partir de 1794, ce dernier réorganise le domaine seigneurial de La Tortue (territoire détaché de Saint-Philippe pour former actuellement une partie de Saint-Mathieu). Il poursuit l'établissement des censitaires le long de ce cour d'eau et développe des assises d'une économie préindustrielle liée au commerce du bois. Décédé en 1809, inhumé à l'intérieur de l'église de Saint-Constant, il laisse à sa succession une seigneurie endettée.

Ambroise et Louis, fils de Christophe, héritent de la seigneurie de La Salle. Les deux frères ont fait leurs études au Séminaire de Montréal. Ambroise sera capitaine de milice lors de la guerre de 1812-1814 (7). Ce dernier prendra les destinées de la seigneurie entre 1809 et 1819. Louis sera plus effacé dans l'administration, mais il ne se départira pas de son titre de coseigneur, puisqu'il sera impliqué comme son frère Ambroise dans les nombreux procès. Ainsi, leur oncle Charles Sanguinet obtient, en 1811, un jugement de la Cour du banc du roi de Montréal où on le déclare propriétaire pour un tiers de la seigneurie de La Salle. Néanmoins, Ambroise voit à concéder aux citadins ce qui reste des terres à la rivière de la Tortue (Saint-Édouard et Saint-Michel) et à la rivière Saint-Pierre (partie sud de Saint-Constant et la presque totalité de Saint-Rémi). Ambroise meurt lui aussi prématurément en 1819, comme son oncle Simon et son père Christophe, il sera inhumé dans l'église de Saint-Constant.

---

[1] Le texte s'inspire d'un mémoire préparé par Yves Bellefleur, président de la société d'histoire et de patrimoine de Lignery, déposé lors des consultations publiques organisées par le bureau du Directeur général des élections.

Christophe-Ambroise, Charles-Amable et Julie-Hermine hériteront du tiers de la seigneurie. Ils seront la dernière génération à posséder la seigneurie de La Salle. Ils ont respectivement 19, 18 et 13 ans à la mort de leur père Ambroise. Vu le jeune âge des héritiers, ils sont mal préparés à la gestion de la seigneurie. Ils doivent partager la propriété avec leur oncle Louis, peu intéressé à l'administration de la seigneurie, et aux héritiers de leur grand-oncle Charles, ceux-ci résidant aux États-Unis. Dans ces circonstances, Paul-Théophile Pinsonaut agira à titre d'agent seigneurial afin de gérer tant bien que mal les réclamations des créanciers. L'année 1830 marquera la création officielle de la paroisse de Saint-Rémi et, coïncidence, la vente de la seigneurie à George Selby, médecin, et à sa bru Marguerite baby, veuve de William Dunbar Selby.

L'événement majeur de cette histoire seigneuriale des Sanguinet sera sans aucun doute le contentieux lié à l'imbroglio territorial [8] qui aura des conséquences néfastes sur trois générations de cette famille. Le débat qui entoure l'annexion de Saint-Édouard à la circonscription est étrangement proche de celui mené dans les années 1820 par la Famille Sanguinet. En effet, un litige important les opposait alors au procureur général Jonathan Sewell du Bas-Canada, au sujet de la ligne de profondeur de la seigneurie de La Salle. Christophe Sanguinet, seigneur de l'époque, obtiendra d'abord raison lors d'un jugement de 1805. Cependant, le jugement de la Cour d'appel de la province, en 1807, ordonnera que la seigneurie se bornerait dorénavant en profondeur par une ligne brisée, et non une ligne droite joignant ses lignes latérales. Ainsi, le cinquième du territoire situé à la limite sud de la seigneurie de La Salle sera perdu au profit du canton de Sherrington, soit l'équivalent d'une partie de la municipalité actuelle de Saint-Michel et l'entièreté de la municipalité de Saint-Édouard. Les impacts financiers seront majeurs envers les seigneurs de La Salle : en plus des frais concernant les procédures judiciaires, s'ajoutera la dépossession effective dès 1809 du cinquième des revenus de la seigneurie. Les bénéficiaires désignées, et l'expression n'est pas trop fortes, du canton de Sherrington, n' étaient nul autre que des membres du Conseil exécutif de la province du Bas-Canada qui détenaient les lettres patentes du nouveau canton. Territoire soumis dorénavant à la spéculation foncière par le changement du régime de propriété foncière de la tenure seigneuriale au régime de propriété en franc et en commun socage. Dans ce contexte, les 500 censitaires établis dans ce territoire détaché de La Salle possédèrent des actes de concession, émis de bonne foi par les seigneurs Sanguinet, qui n'avaient plus de valeur juridique! Afin de conserver leurs biens immobiliers, les censitaires demanderont l'aide de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada contrôlée par le Parti canadien. La Chambre portera la cause en appel en 1821 au Conseil privé de Londres. La solution sera l'annulation des lettres patentes du canton et la rétrocession de cette portion du territoire par la création en 1823-1824 de quatre petites seigneuries. La municipalité de Saint-Édouard est donc la dernière ville inspirée du modèle des seigneuries françaises avant les Cantons de Sherrington. Cette réalité détonne également sur l'organisation et l'histoire de la municipalité. Aujourd'hui, près de 200 ans plus tard, nous faisons appel à l'assemblée nationale afin de joindre Saint-Édouard à la circonscription qui affiche, à quelques exceptions près, les mêmes délimitations que la seigneurie de LaSalle de l'époque.

L'année 2009, marquera le bicentenaire du décès de Christophe Sanguinet, titulaire en titre qui réorganisera la seigneurie de La Salle, et la prise en charge par ses fils Ambroise et Louis qui intensifieront la mise en valeur du territoire. Ainsi, la création de la circonscription électorale de Sanguinet témoignera de l'apport des membres de cette famille, avec leurs « grandeurs » et leurs « misères », aux événements des communautés locales pendant près de soixante ans. D'ailleurs, les livres d'histoire de ces communautés [10] l'expriment par le traitement accordé à la seigneurie de La Salle, à la famille Sanguinet, à la côte de La Tortue et aux rébellions de 1837-1838.

Au sujet de Lignery, ce vocable identifiait le territoire de l'ancienne commission scolaire régionale qui englobait, de 1964 à 1986, approximativement le territoire des actuelles MRC de Roussillon et des Jardins-de-Napierville. C'est également le nom d'une illustre famille de militaires sous le régime français engagé dans le combat contre les Britanniques. Ce nom est également connu en l'honneur du commerçant de Lignery et d'un prêtre curé responsable de la paroisse de La Prairie. Bien qu'ils demeurent extrêmement importants pour l'histoire de notre région, l'impact de la Famille Lignery est moins évident que celui de la Famille Sanguinet sur le territoire compris dans les nouvelles délimitations de la circonscription.

éros pour avoir
uges, mais on
:s sa mort, qu'il
solde du gou-
204).

la tenure. Le commerce est aussi une activité importante, en particulier le long du fleuve, en amont des célèbres rapides de Lachine où le transbordement et l'entreposage des

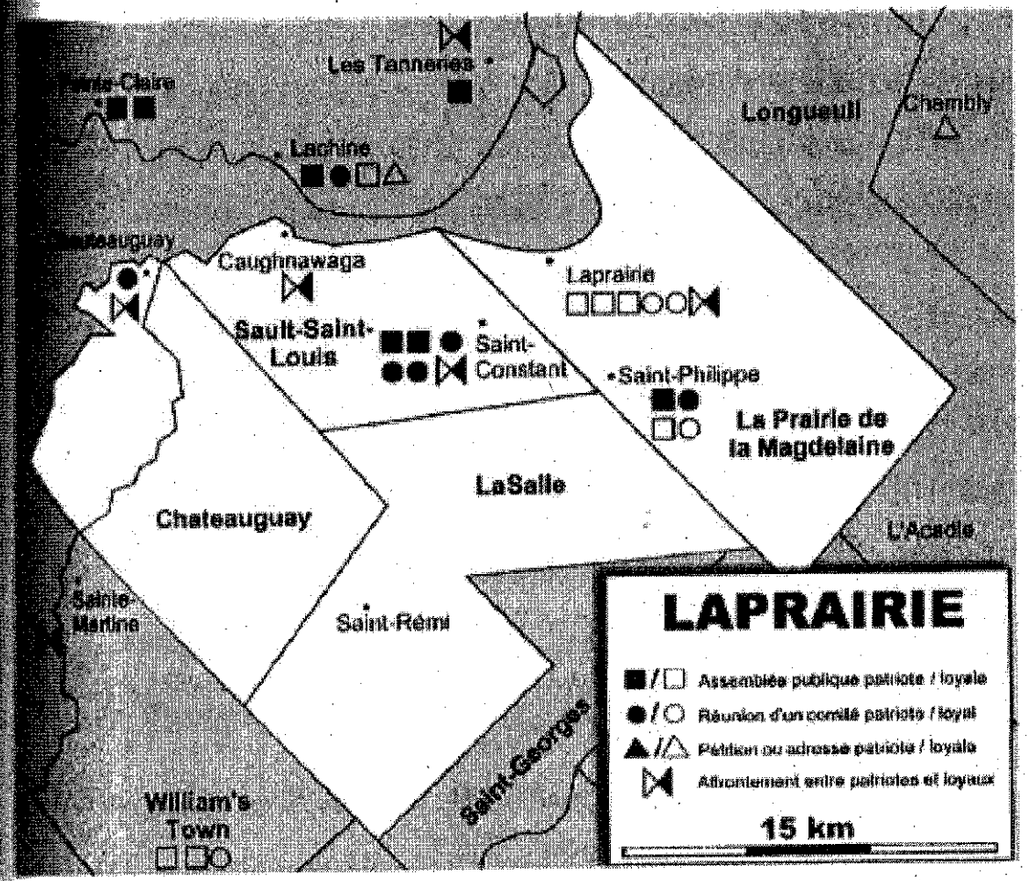

réseau terre
comprend à
chemin à li
plusieurs po
que des scie
Saint-Const
2001: 217,
1976: 130;
2001: 272).

Le comté
ries: Laprai
Châteaugua
Laprairie (
1670), Sain
(Saint-Joach
Saint-Marti
À Laprairie
sion catholi

Annexe 1

Les Sanguinet de La Salle

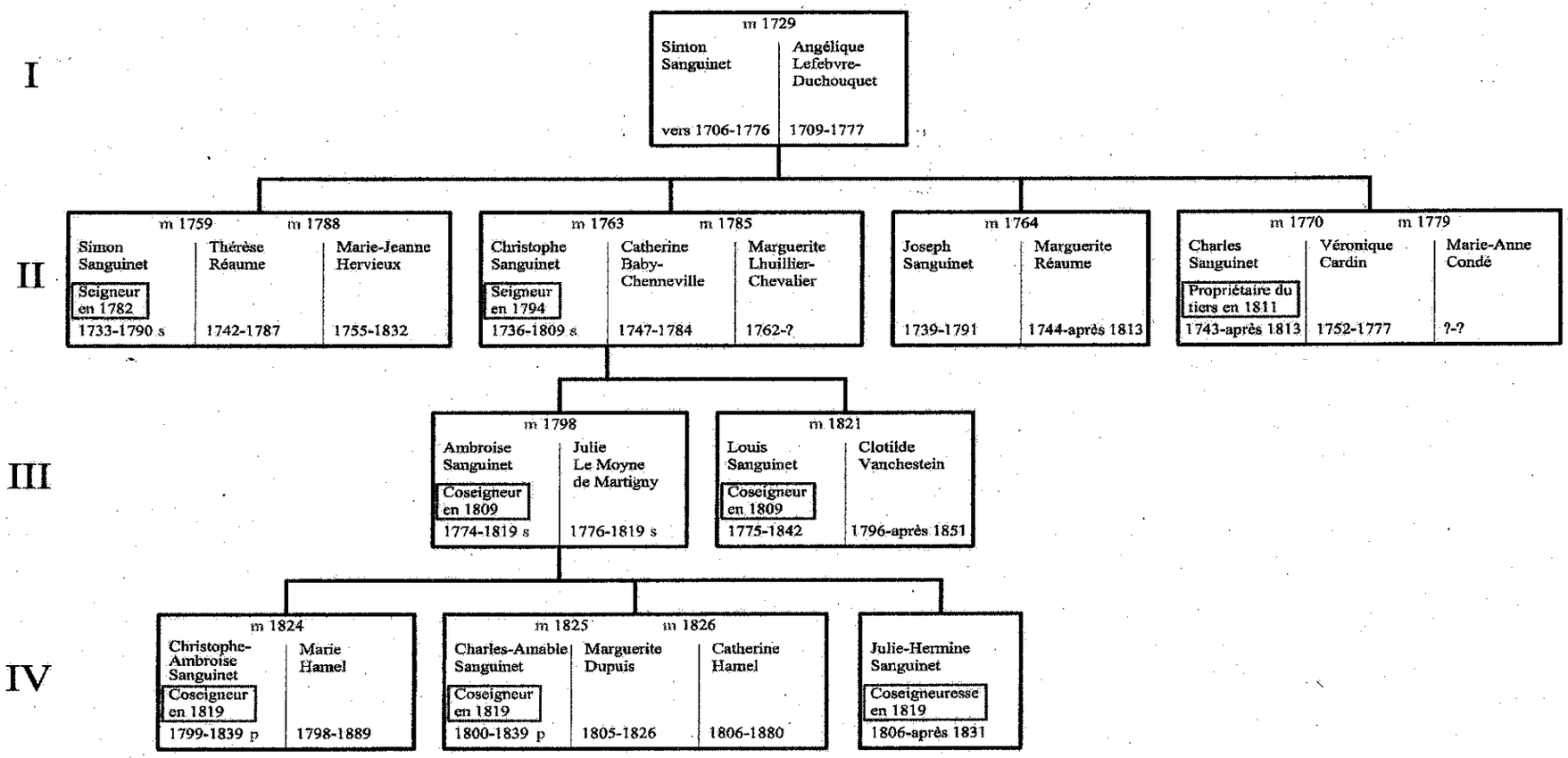

Légende

m: Mariage
p: Patriote exécuté à la prison du Pied-du-Courant à Montréal
s: Sépulture dans l'église de Saint-Constant

Jean-Jacques Lefebvre, "Les Sanguinet de La Salle", Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, Montréal, janvier 1946, vol. II, n °1, p.24-49.

Annexe 2

Ville de Saint-Constant
Service du Greffe
147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant (Québec)
J5A 2G2

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant tenue au lieu ordinaire de ses séances le lundi, 8 décembre 2008 à 20 h, le tout conformément à la Loi.

À laquelle assemblée il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilles Pepin.

446-08 POSITION DE LA VILLE – NOMINATION DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE PROVINCIALE

CONSIDÉRANT que le 12 mars dernier, la Commission de la représentation électorale déposait la proposition de nouvelle carte électorale du Québec;

CONSIDÉRANT que ladite Commission propose que les municipalités de Saint-Constant, Saint-Mathieu-de-la-Prairie, Saint-Michel, Saint-Rémi et Sainte-Catherine fassent partie d'une nouvelle circonscription électorale sous l'appellation de « Roussillon »;

CONSIDÉRANT que l'appellation de « Sanguinet » serait plus appropriée, rencontrerait les critères de l'histoire et de la géographie régionale et créerait un sentiment d'appartenance à la nouvelle circonscription électorale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond Létourneau APPUYÉ de madame France Hébert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant appuie la position de la Société d'histoire et du patrimoine de Lignery, afin que la nouvelle circonscription électorale, regroupant les municipalités de Saint-Constant, Saint-Mathieu-de-la-Prairie, Saint-Michel, Saint-Rémi et Sainte-Catherine soit désignée sous l'appellation de « Sanguinet ».

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de la représentation électorale du Québec et aux municipalités concernées.

(signé)
Gilles Pepin, maire

(signé)
Me Sophie Laflamme, greffière

Copie authentique du Livre des minutes de la Ville de Saint-Constant, donnée ce neuvième jour de décembre deux mil huit.

Nadia Lefebvre,
Assistante greffière

Annexe 3

Ville de Saint-Rémi
Bureau de la Directrice générale adjointe / Greffière
105, rue Perras, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

Extrait des minutes d'une séance régulière du Conseil de Ville de Saint-Rémi tenue à l'Hôtel de Ville le 14 avril 2008 et à laquelle sont présents monsieur le Maire Michel Lavoie et les conseillers(ères) suivants(es):

Benoit Tardif
Joseph Boire
Sylvie Gagnon-Breton
Louise Trudeau-Lefrançois
Jean-Marc Boyer

formant quorum sous la présidence du Maire.

Est absent : **monsieur le conseiller Pierre Charbonneau**

La Directrice générale madame Nancy Corriveau, est présente.

La Directrice générale adjointe / Greffière madame Diane Soucy, étant également présente, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 08-04-5504
(17) PROJET DE RÉVISION DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC – COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE (CRÉ) - NOUVELLE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - NOMINATION

ATTENDU que le 12 mars dernier, la Commission de la représentation électorale (CRÉ) déposait sa proposition de nouvelle carte électorale du Québec;

ATTENDU que ladite Commission propose que les municipalités de Saint-Constant, Saint-Mathieu-de-LaPrairie, Saint-Michel, Saint-Rémi et Sainte-Catherine fassent partie d'une nouvelle circonscription électorale sous l'appellation de « Roussillon »;

ATTENDU que l'appellation de « Sanguinet » serait plus appropriée, rencontrerait les critères de l'histoire et de la géographie régionale et créerait un sentiment d'appartenance à la nouvelle circonscription électorale; il est :

PROPOSÉ PAR : madame Louise Trudeau-Lefrançois
APPUYÉ PAR : monsieur Benoit Tardif
ET RÉSOLU : unanimement

que la Ville de Saint-Rémi propose à la Commission de la représentation électorale (CRÉ) le nom de « Sanguinet » pour la nouvelle circonscription regroupant les municipalités de Saint-Constant, Saint-Mathieu-de-LaPrairie, Saint-Michel, Saint-Rémi et Sainte-Catherine;

que copie de la présente résolution soit transmise à ladite Commission et aux municipalités concernées.

Adoptée

Ont signé : Michel Lavoie, Maire
Diane Soucy, OMA
DGA / Greffière

Copie certifiée conforme
Diane Soucy, OMA
DGA / Greffière

Annexe 4

Municipalité de
Saint-Mathieu

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Mathieu, tenue le 6 mai 2008, sous la présidence de Madame Lise Poissant Charron, mairesse et à laquelle assistaient Mesdames les conseillères, Louise Hébert, Louise Usereau et Pauline Wilson Fradette ainsi que Messieurs les conseillers, Jean-Yves Bourbeau, Yves Philie et Serge Piché formant quorum.

Madame Lise Castonguay, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim agit à titre de secrétaire.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 181-05-2008

CONSIDÉRANT qu'il y aura une nouvelle circonscription électorale pour les territoires de Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Michel et Saint-Rémi ;

CONSIDÉRANT la volonté de créer un sentiment d'appartenance à cette nouvelle circonscription électorale ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société d'histoire et du patrimoine de Lignery ;

Il est proposé par : Yves Philie
Appuyé par : Serge Piché

ET RÉSOLU d'adopter la proposition de la société d'histoire et du patrimoine de Lignery pour donner le nom de Sanguinet à la nouvelle circonscription électorale.

Adoptée à l'unanimité

Certifié conforme le 6 mai 2008

Lise Castonguay
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

399, chemin Saint-Édouard, Saint-Mathieu, Québec, J0L 2H0 Tel. : 450-632-9528 Téléc. : 450-632-9544

Annexe 5

Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil d'administration de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine tenue à La Prairie le 15 janvier 2009 et à laquelle sont présents :
M. René Jolicoeur, président
M. Jean L'Heureux, vice président
M. Gaétan Bourdages, vice président
M. Jean-Marc Garant, trésorier
M. Stéphane Tremblay, secrétaire

La secrétaire-coordonnatrice Mme Édith Gagnon est présente.

RÉSOLUTION NO : 09-01-01

Appui pour la nomination de la nouvelle circonscription électorale, « Circonscription électorale de Sanguinet »

CONSIDÉRANT que le 12 mars 2008, la Commission de la représentation électorale déposait la proposition de nouvelle carte électorale du Québec;

CONSIDÉRANT que ladite Commission propose que les municipalités de Saint-Constant, Saint-Mathieu-de-la-Prairie, Saint-Michel, Saint-Rémi et de Sainte-Catherine fassent partie d'une nouvelle circonscription électorale sous l'appellation de « Roussillon » ;

CONSIDÉRANT que l'appellation de « Sanguinet » serait plus appropriée, rencontrerait les critères de l'histoire et de la géographie régionale et créerait un sentiment d'appartenance à la nouvelle circonscription électorale;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Garant et ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ :

Que le Conseil d'administration de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine appuie la position de la Société d'histoire et du patrimoine de Lignery afin que la nouvelle circonscription électorale, regroupant les municipalités de Saint-Constant, Saint-Mathieu-de-la-Prairie, Saint-Michel, Saint-Rémi et de Sainte-Catherine soit désignée sous l'appellation de « Sanguinet » ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de la représentation électorale du Québec et de la Commission de toponymie du Québec ainsi qu'auprès de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

La Prairie, le 15 janvier 2009

René Jolicoeur, président

Stéphane Tremblay, secrétaire

249, rue Sainte-Marie, La Prairie QC J5R 1G1, tél. et téléc. (450) 659-1393 courriel: histoire@laprairie-shlm.com

Annexe 6

Paroisse
Saint-Constant
Delson, Sainte-Catherine, Saint-Constant

242, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, QC J5A 2A4
Tél : 450-635-1404 Fax : 450-635-8757

Saint-Constant le, 6 mai 2008

Extrait du procès verbal de l'assemblée de fabrique du 5 mai 2008

Objet : Nom de la nouvelle circonscription électorale

Considérant que : La Commission de la représentation électorale du Québec a annoncé la Formation d'une nouvelle circonscription électorale sous l'appellation de Roussillon;

Considérant que : Ce nom est inapproprié pour désigner le territoire de la nouvelle circonscription car celle-ci comprend une partie de la MRC Roussillon et une partie de la MRC Les Jardins;

Considérant que : Le territoire de la nouvelle circonscription était occupé en grande partie par la seigneurie de LaSalle;

Considérant que : La famille Sanguinet a été propriétaire de la seigneurie de LaSalle de 1782 à 1831;

Il a été proposé, secondé et résolu unanimement que la fabrique de la paroisse Saint-Constant appuie la proposition du nom de Sanguinet pour cette nouvelle circonscription électorale.

Roger Lavoie
Président de l'assemblée de fabrique
de la paroisse Saint-Constant

Annexe 7